

Assurance-chômage—Loi

chômage dans toutes les régions du Canada au lieu de la moyenne de régions très étendues.

Je sais que le gouvernement s'est engagé à créer des emplois. Je sais, en outre, qu'au niveau provincial, on crée des emplois dans le cadre de programmes fédéraux. A mon avis, les régions comme celle de South Western Nova devraient avoir leur mot à dire dans la façon de créer ces emplois et l'endroit où ils seront situés. Je me rends compte aussi que notre industrie de la pêche devra rapporter davantage, et que nous devrons fabriquer plus de produits ouverts.

En septembre, octobre ou novembre, lorsqu'il s'agira de compter le nombre de semaines requises, j'espère qu'il y aura eu des emplois dans ce secteur pour que les gens puissent satisfaire à l'exigence de 10 à 16 semaines prévue dans cette disposition sur les réitérants.

Je sais que les Canadiens, dans ma région et dans tout le pays, souhaitent que le régime d'assurance-chômage soit modifié. Toutefois, il faut songer aux difficultés que cette disposition créera, si elle est incluse dans le bill. Je ne vois pas pourquoi on devrait faire de la discrimination contre un secteur en Nouvelle-Écosse en ayant recours aux régions statistiques.

M. l'Orateur adjoint: Avant de donner la parole au prochain orateur, je signale aux députés que je crains que ce débat à l'étape du rapport ne se transforme en un débat de deuxième lecture. Cela est peut-être attribuable à ce que la présidence a laissé entendre pendant la dernière session. Toutefois, il faudra se rappeler la raison d'être de l'étape du rapport et donner des instructions à la présidence, car celle-ci ne peut, malgré tous ses pouvoirs, intervenir chaque fois et ramener un député à un amendement à un article. Je ne dis pas cela pour empêcher qui que ce soit de participer au débat. Je ne dis cela qu'en guise de rappel. Demain, lorsque nous relirons les délibérations d'aujourd'hui, nous serons en mesure de juger si nous allons dans la bonne voie.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, je me demande si ma distinguée collègue de South Western Nova accepterait de répondre à une brève question.

M. l'Orateur adjoint: Si madame le député accepte, je n'y vois aucune difficulté.

Mlle Campbell: Monsieur l'Orateur, j'ai assisté aux séances du comité et je n'y ai pas vu le député. Mais s'il veut me poser une question, soit.

M. Forrestall: Comme elle a appuyé cette motion au comité, madame le député pourrait-elle nous dire comment elle entend voter à l'étape du rapport?

Mlle Campbell: Le député siège ici depuis plus longtemps que moi. Il sait sûrement que nous ne sommes pas encore saisis du bill définitif. Je le lui dirai à ce moment-là.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, j'ai retenu les remarques que vous avez faites il y a un instant relativement à notre procédure à l'étape du rapport d'un bill. Moi, le premier, je suis consterné par la procédure. Je suis bien

obligé de la subir comme tous les députés tant et aussi longtemps qu'elle sera ce qu'elle est présentement, car on est obligé de s'en servir. Ce n'est pas la première fois qu'on assiste à une telle consternation dans nos délibérations à cause justement de cette procédure. On pense avancer et au lieu de cela on recule. J'ai toujours prétendu qu'il y avait avantage à ce que l'on procède en comité plénier. J'ai toujours trouvé qu'on avançait plus rapidement. De toute façon, monsieur le président, je ne veux pas discuter de procédure mais j'ai voulu tout simplement dire quelques mots sur la remarque que vous avez faite il y a un instant.

Monsieur le président, je voudrais très sérieusement donner mon avis sur ce projet de loi qui modifie la loi sur l'assurance-chômage. Je me souviens que lorsque la loi a été adoptée par le Parlement il y a un certain nombre d'années, à ce moment-là elle répondait à un besoin essentiel. C'était après la guerre ou pendant la guerre. C'était au moment où il y avait beaucoup d'emploi. La majeure partie des Canadiens, sauf quelques exceptions pendant des périodes saisonnières, pouvaient travailler. C'était moins mécanisé et moins modernisé qu'aujourd'hui, et on avait adopté cette loi pour permettre aux travailleurs qui occasionnellement devenaient en chômage de toucher un certain revenu pour leur éviter de s'endetter. Voilà pourquoi on appelait cela l'assurance, parce que les travailleurs étaient appelés à contribuer à une assurance pour se protéger.

Par la suite, la loi a été modifiée. Aujourd'hui, si le gouvernement se plaint qu'il y a trop de travailleurs qui cherchent à prendre avantage de la loi sur l'assurance-chômage au lieu de rechercher activement de l'emploi c'est justement parce qu'il a apporté des modifications qui ont incité les travailleurs à ne pas travailler—malheureusement pour un certain nombre, je ne veux pas généraliser, loin de là—parce que c'était plus intéressant de se retirer ensuite du marché du travail et de bénéficier de l'assurance-chômage. On avait augmenté les prestations d'une façon considérable. On avait également facilité la possibilité de recourir aux prestations.

Monsieur le président, c'est lorsqu'il y a beaucoup d'activité dans l'économie d'un pays, au Canada particulièrement, que les conditions d'admissibilité aux prestations de chômage doivent être les plus difficiles. C'est là que la loi doit être plus sévère, parce qu'en général les travailleurs ont la possibilité d'occuper un emploi, alors il faut absolument que la loi soit plus sévère pour maintenir ce haut niveau de servir le pays, d'avoir du patriotisme, de travailler pour tâcher de transformer des choses utiles dans le détail afin de satisfaire aux besoins de la population. Lorsqu'arrive la récession, lorsqu'arrive une économie plus difficile, alors que les emplois sont plus rares, alors que le progrès a continué sa course en éliminant de plus en plus le travailleur, la participation du travail humain à la production de choses nécessaires ou à la transformation dans le pays, à ce moment-là, moi, je pense que les avantages d'une loi comme la loi sur l'assurance-chômage doivent être plus faciles à obtenir parce qu'il ne faut pas punir les gens parce que des savants, des gens intelligents ont réussi à inventer des choses et à les moderniser. Chacun dans son domaine vise à éliminer le plus possible de main-d'œuvre avec la possibilité et l'espoir, et cela réussit toujours, de produire davantage sans avoir à recourir à un plus grand nombre de personnes.